

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 2

Rubrik: La santé dans entreprise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sécurité au travail et protection de la santé sur le lieu de travail : la Suisse et le droit européen

Hans-Ulrich Scheidegger, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne

INTERPÉNÉTRATION ÉCONOMIQUE ÉTROITE - AVEC OU SANS EEE

La Suisse s'apprête à ratifier le traité sur l'**Espace économique européen** (EEE), qui vise à introduire les **quatre libertés** (libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux) dans les dix-neuf Etats de la CE et de l'AELE. Ce traité oblige la Suisse et les autres Etats de l'AELE à reprendre des pans entiers du droit communautaire ; en fin de compte, c'est le seul moyen permettant de réaliser un espace économique largement homogène. Indépendamment du scénario politique qui sera finalement choisi - l'EEE, l'adhésion à la CE ou le "cavalier seul" - il est certain que les facteurs économiques entraîneront à eux seuls déjà un certain rapprochement du cadre juridico-institutionnel suisse à celui de l'Europe communautaire. Que nous le voulions ou non - nous faisons partie de cet espace économique appelé Europe, qui est déjà très interdépendant et qui va, maintenant, se serrer encore davantage (encadré 1). **La sécurité et la santé au travail** sont des **conditions-cadres importantes** dans cet espace ; en

effet, toute entreprise a un intérêt à ce que les normes étatiques dans ce domaine soient prévisibles et ne diffèrent pas trop d'un Etat à l'autre, en un mot, n'entraînent pas de distorsions de concurrence. Les mesures à prendre en vue de protéger la santé des travailleurs occasionnent des frais ; les entreprises sont plus enclines à s'y soumettre lorsqu'elles savent que le concurrent étranger doit en faire de même. Il existe donc une **pression économique** en faveur d'une **harmonisation** des prescriptions nationales relatives à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail.

LA DIMENSION SOCIALE DU MARCHÉ UNIQUE

Cependant, nous sommes en présence d'une préoccupation qui relève plus de la politique sociale que de considérations purement économiques. L'établissement de standards minimums européens dans le domaine de la protection de la santé sur le lieu de travail fait partie de ce qu'on appelle la dimension sociale du marché unique ; celle-ci poursuit aussi, les objectifs purement

économiques mis à part, l'objectif de donner aux personnes actives une perspective sous forme du maintien et de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Simultanément, l'on veut empêcher que quelques Etats ou entreprises puissent améliorer leur position concurrentielle en ne se soumettant pas aux standards minimums en matière de sécurité ou en ayant recours à d'autres formes de dumping social. Autrement dit : la concurrence économique ne doit pas s'opérer au moyen d'une déréglementation générale de la politique sociale ni par le biais du dumping social.

ADAPTATION DU DROIT SUISSE À L'EEE

Seize directives communautaires sont consacrées à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail. Deux d'entre elles, dites directives-cadre, ont une importance particulière ; elles sont complétées par des directives dites particulières. La première, qui date de l'année 1980, a pour objectif de "protéger les travailleurs contre les risques liés à une

Encadré 2 :

Directives CE de 1980
(maladies professionnelles)

Directives particulières :

1. Plomb
2. Amiante
3. Bruit
4. Interdiction de certains agents ou activités

Encadré 1 : Interpénétration économique CH-CE

- | | |
|------------------------------------|--|
| ▲ Importations suisses | ▲ 70 % en provenance de pays CE |
| ▲ Exportations suisses | ▲ 57 % vers les pays CE |
| ▲ Travailleurs étrangers en Suisse | ▲ 3/4 ou 700 000 personnes proviennent des pays CE |
| ▲ Les entreprises suisses | ▲ offrent environ 400 000 places de travail dans les pays CE |

exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail" ; elle concerne donc avant tout la prévention des maladies professionnelles. La seconde a été adoptée en 1989 et elle prévoit des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. La transposition de ces "lois communautaires" en droit suisse peut se faire, pour une large partie, par voie d'ordonnances (= prescriptions ou normes juridiques adoptées par le gouvernement fédéral) et n'exige pas de modifications

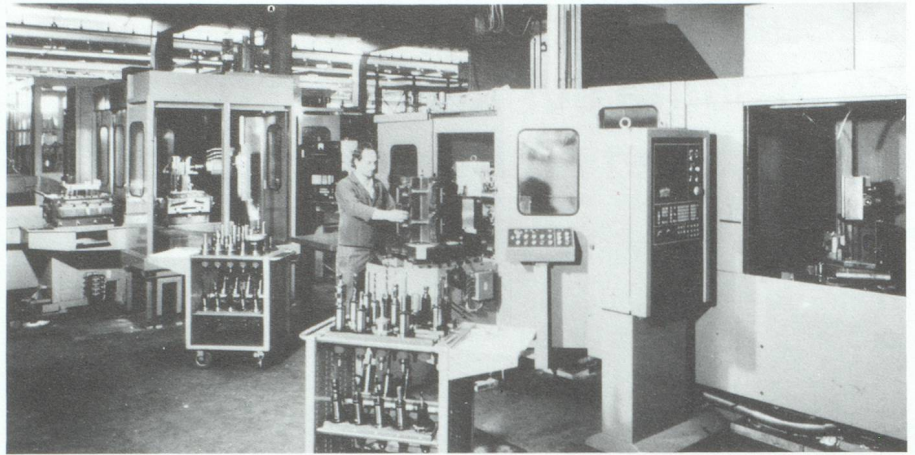
légal importantes. Une procédure de consultation préalable y relative auprès des cantons, des organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres milieux intéressés vient de se terminer.

NOTRE NIVEAU DE SÉCURITÉ A BELLE ALLURE...

Le niveau matériel de protection exigé par le droit communautaire est dans une large mesure réalisé chez nous. Toutefois, le droit communautaire est beaucoup plus détaillé que notre droit qui ne règle de nombreuses questions que sur le plan des principes, en laissant à la pratique le soin de régler les détails. Cette différence conceptuelle nous oblige à procéder à une série d'adaptations pratiques ; dans ce but, certaines normes (au sens large) qui n'existent, à l'heure actuelle, que sous forme de "directives" (= recommandations censées exprimer l'état de la technique) doivent être élevées au niveau d'ordonnance.

...MAIS AUSSI DES LACUNES

En ce qui concerne l'organisation de la sécurité et de la protection de la santé au travail, notre droit a des lacunes évidentes. Le droit communautaire ne se contente pas d'établir des objectifs matériels de protection à atteindre, par exemple en ce qui concerne l'aménagement des places de travail ou la sécurité



des équipements de travail ; il va au-delà en obligeant l'employeur à organiser la protection de la santé et de la sécurité selon une conception bien précise : celui-ci doit préalablement analyser systématiquement les risques existants dans l'entreprise, les évaluer et ensuite adopter les mesures de protection nécessaires, selon les principes prescrits, et attribuer les différentes responsabilités au sein de l'entreprise. En outre, il doit mettre à disposition les compétences techniques ou, si nécessaire, faire appel à des compétences extérieures à l'entreprise. Il doit enfin informer les travailleurs de toutes les questions concernant la protection de la santé et les faire participer à ce sujet. Bref, il s'agit là d'une conception moderne et intégrale, selon laquelle la protection de la santé sur le lieu de travail est une tâche qui doit être gérée en commun par toutes les personnes intéressées.

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS DÉCOULANT DU DROIT DE L'EEE ?

- Le champ d'application des directives communautaires est très vaste et nous oblige à étendre aux administrations fédérales et cantonales les prescriptions de protection de la santé basées sur la loi sur le travail. De plus, les prescriptions détaillées d'une ordonnance d'application de ladite loi, qui s'appliquaient jusqu'ici aux seules entreprises industrielles, doivent s'appliquer dorénavant à toutes les entreprises (y compris les arts et métiers et les entreprises de prestation de services).
- Les prescriptions de la loi sur l'assurance-accidents relatives à la prévention

des accidents et maladies professionnels (la sécurité au travail au sens étroit) doivent être étendues aux entreprises étrangères qui occupent des travailleurs en Suisse.

- L'information et la consultation des travailleurs dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé doivent être ancrées dans des ordonnances.

- L'obligation des entreprises de s'adjoindre les services de médecins du travail et d'autres spécialistes de la sécurité au travail faisait déjà l'objet d'un projet législatif interne, mais est également une exigence découlant du droit de l'EEE.

- D'autres adaptations portent sur l'obligation pour l'employeur de procéder à une évaluation systématique des risques, d'éviter les dangers selon certains critères établis (combattre les risques à la source ; adapter le travail à l'homme et intégrer la technique, l'organisation du travail et l'environnement ambiant dans la prévention), ou alors sur certaines activités telles que le travail à l'écran de visualisation.

La sécurité au travail et la protection de la santé dans notre pays ont belle allure, mais doivent encore être améliorées. La Suisse peut et doit s'adapter aux standards européens et prouver ainsi sa solidarité dans ce domaine important de la politique sociale. Elle met aussi sa solidarité à l'épreuve en participant, avec son propre programme d'action, à l'"Année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail" qui se déroule actuellement. ■

Encadré 3

Directive CE de 1989 (Directive générale)

Directives particulières :

1. Lieux de travail
2. Equipements de travail
3. Equipements de protection individuels
4. Charges
5. Ecran de visualisation
6. Agents cancérigènes
7. Agents biologiques

La santé au poste de travail

Helmut Krueger, Institut d'hygiène et de physiologie du travail, Ecole polytechnique fédérale de Zurich

Au cours de ces dernières années, les tâches des emplois industriels ont beaucoup évolué. L'on est passé des lourdes besognes physiques aux activités qualifiées caractéristiques des centres de production modernes. Grâce aux efforts déployés en matière d'hygiène et de médecine du travail dans la grande industrie chimique, les risques d'intoxication chimique ont grandement diminué, au point de paraître négligeables. De plus en plus, en revanche, les contraintes psychiques et sensorielles sont à l'ordre du jour. En réalité, c'est surtout dans la petite industrie et les entreprises artisanales que les acquis de la médecine et de l'hygiène du travail ainsi que les connaissances ergonomiques ont encore du mal à se concrétiser.

TRANSFORMATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Compte tenu de cette évolution, rien d'étonnant que les problèmes relevant de la qualité de la vie aient fini par reléguer à l'arrière-plan les graves atteintes à la santé mettant en danger la vie ou la longévité des travailleurs. On se plaint aujourd'hui d'ennuis musculaires et dorsaux, de troubles de la vue ou encore de problèmes psychosomatiques. Le méde-

cin du travail se trouve ainsi devant une nouvelle tâche à laquelle sa formation médicale de base ne l'a pas préparé. Il ne s'agit plus pour lui de se borner à dépister telle ou telle maladie professionnelle par les moyens classiques du diagnostic médical, mais de porter ses efforts sur la prévention primaire par l'amélioration des conditions de travail. A cette fin, le praticien doit donc recevoir une formation complémentaire approfondie, notamment dans les domaines de l'ergonomie et de la psychologie du travail. L'application des connaissances ergonomiques est une fonction essentielle de la prévention primaire, qui a pour but de diminuer la fréquence et la

gravité des accidents et d'adapter les appareils aux capacités physiques et psychiques des individus.

Le champ d'activité de l'ergonomie englobe tous les aspects du travail, à savoir l'instrument de travail (ex. : outil, machine, programme informatique), le poste de travail (ex. : éclairage, climatisation), le cahier des charges (il s'agit ici de déterminer par exemple les tâches qu'il convient d'attribuer à la machine et celles qu'il y a lieu de réserver à l'individu compte tenu de son niveau de qualification, afin qu'il ne soit ni sous-employé ni sursollicité), le déroulement du travail (ex. : mode de décomposition des étapes), et enfin l'organisation du travail (ex. : régime des pauses). De nos jours, l'optimisation de l'ensemble du système de travail ne peut plus reposer sur le seul bon sens des intéressés.

La complexité des relations entre l'homme et la machine exige de solides connaissances ergonomiques.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION

L'optimisation de l'interface homme-machine est une tâche classique de l'ergonomie. Un bon produit est un pro-



... Le champ de l'activité de l'ergonomie englobe tous les aspects du travail, à savoir l'instrument de travail, le poste de travail, le cahier des charges, le déroulement du travail et enfin l'organisation du travail...

Une entreprise plus attentive, plus responsable, et plus novatrice, où l'homme tient la plus grande place.



Le Groupe suisse Ciba-Geigy est un des leaders de la chimie mondiale. En développant recherche et innovation, Ciba-Geigy crée des produits de haute performance au service de l'homme et de son environnement : pour la santé (spécialités pharmaceutiques, produits de diagnostics, automédication, lentilles de contact), pour l'agriculture (protection des plantes, santé animale, semences) et pour l'industrie (colorants, produits d'ennoblissement, additifs, pigments, polymères, matériaux composites, balances de précision). Avec 4 500 personnes en France, Ciba-Geigy réalise un chiffre d'affaires de 7,7 milliards de francs.

CIBA-GEIGY



...Le marché offre aujourd'hui un riche éventail de sièges dits ergonomiques contre le mal de dos, mais...

duit qui possède non seulement un bon design, mais aussi des vertus fonctionnelles. Cette "fonctionnalité" ne saurait se mesurer au nombre de fonctions que comporte un appareil. Elle est beaucoup moins liée au fonctionnement en tant que tel d'un système qu'à la manière dont ce système fonctionne. Or, sur ce dernier point, la réponse exige une connaissance exacte du comportement de l'utilisateur. Force est d'admettre qu'en la matière, l'industrie japonaise jouit d'une confortable avance. A preuve le succès mondial que connaissent, par exemple, ses caméras. C'est que la stratégie des constructeurs nippons consiste à faire passer les aptitudes et les attentes de la clientèle avant les prouesses techniques du matériel.

L'ergonomie a acquis ses lettres de noblesse dans l'aviation. Cela n'a rien d'étonnant si l'on songe aux conséquences catastrophiques que peut avoir, sous un cockpit, la moindre fausse manœuvre. Il en va différemment dans le domaine des centrales nucléaires, où les processus sont lents ; de ce fait, les risques techniques y sont généralement considérés comme mineurs. Mais il aura fallu l'accident de Harrisburg pour que l'on accorde, là aussi, toute l'importance qu'il mérite au facteur humain. Il est toujours surprenant de voir à quel point ce facteur peut être absent des plans de base, même pour de grands projets. Cela vaut aussi pour les fabricants - célèbres - de matériel informatique. Manifestement, les exigences technologiques réduisent le champ de vision des constructeurs à l'angle étroit des fonctions techniques purement abstraites.

L'importance de l'ergonomie pour la santé des utilisateurs et le caractère fonctionnel des dispositifs techniques peut être illustrée à l'aide des quatre exemples ci-après, correspondant chacun à un projet réalisé de concert par l'université et l'industrie.

DOULEURS DE LA MAIN

Les opérations de saisie informatique, toujours très fréquentes aujourd'hui, doivent être étudiées du point de vue ergonomique à la lumière des troubles articulaires et musculaires qu'elles occasionnent. Dans cette optique, les spécialistes se sont intéressés par exemple à la maniabilité de claviers plats sans touches mobiles. Ces claviers bon marché, solides et faciles à nettoyer, ont trouvé de multiples applications dans le domaine médical et l'industrie. Ils ne correspondent pas aux normes actuelles en matière de course des touches et de points de pression. Ainsi que le démontrent les études ergonomiques, les mouvements de doigts des secrétaires chevronnées sont "automatiques". De sorte que ce n'est pas la course d'une

touche, mais la précision de sa réaction qui importe. Lorsque cette précision fait défaut, on assiste à une sensible déformation des mouvements spontanés. Ici, le mouvement du doigt ne peut acquiescer son rythme propre, comme sur un piano. Résultat : crampes musculaires et troubles articulaires de la main. L'ergonomie, intégrée au processus de développement - par un fabricant suisse - d'un clavier plat de quelque 6 mm d'épaisseur seulement (contre 30 mm et même davantage pour les claviers ordinaires), montre ainsi qu'un clavier plat peut offrir la même qualité fonctionnelle qu'un clavier traditionnel à touches mobiles.

TROUBLES DORSAUX (FIG. 1).

Le mal de dos est un problème que les travailleurs assis connaissent depuis des dizaines d'années. Et depuis des décennies également, l'on s'emploie dans le monde à mettre au point le siège ergonomique pour bureau. Le marché offre aujourd'hui un riche éventail de sièges dits ergonomiques contre le mal de dos. On semble toutefois perdre de vue,

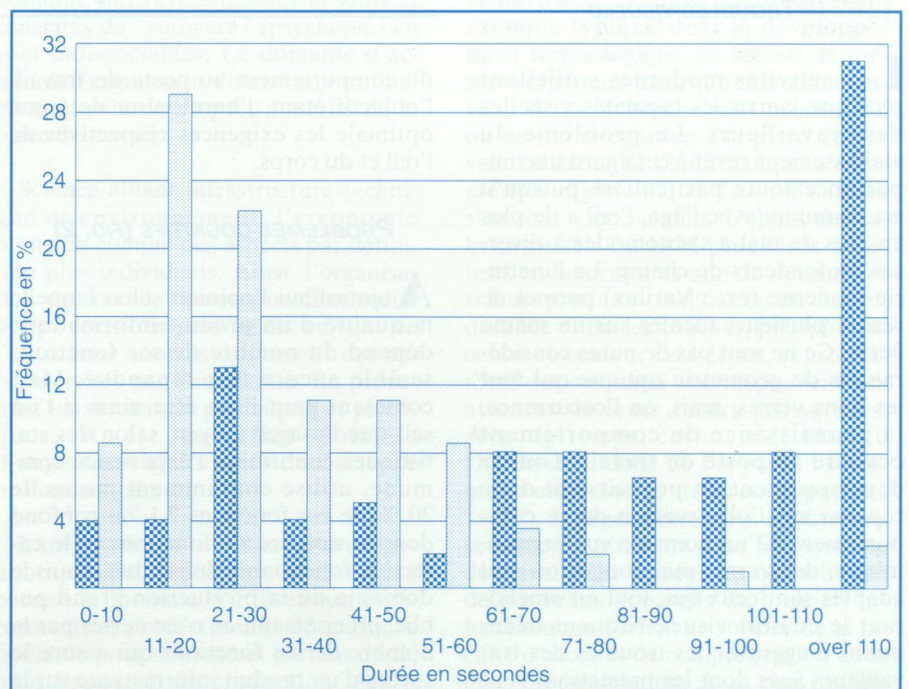


Fig.1 : la position assise impose au siège des contraintes différentes selon le type d'activité considéré (écran, montage, écoute d'un conférencier).

d'une manière générale, que chaque type d'activité exige une position corporelle différente. Devant un bureau, il est sans doute possible de soulager son dos en l'appuyant sur un dossier inclinable. Mais avec ce dossier instable, des caissières seraient incapables de travailler correctement, tout comme les ouvriers de chaînes de montage, par exemple. Ces personnes ont besoin de sièges spécialement adaptés aux exigences de leur poste. Il n'existe donc pas de chaise ergonomique, mais uniquement une façon de s'asseoir ergonomique, ou plutôt une position corporelle ergonomique. Ce n'est pas le fait d'être assis ou debout en permanence qui soulage les troubles dorsaux, mais les changements de position du corps. En collaboration avec des fabricants suisses de sièges, les spécialistes cherchent aujourd'hui à mettre au point un modèle de siège qui aide le corps à se trouver en position ergonomique en fonction du type d'activité. Comme le confirment les enquêtes scientifiques, la position d'une personne assise diffère sensiblement, en effet, selon qu'elle se trouve devant une caisse ou une chaîne de montage, à son bureau ou dans une salle de concert.

TROUBLES VISUELS

Les activités modernes sollicitent plus que jamais les capacités visuelles des travailleurs. Le problème du vieillissement revêt à cet égard une importance toute particulière puisqu'il est connu qu'avec l'âge, l'œil a de plus en plus de mal à s'accommoder à diverses profondeurs de champ. La lunetterie moderne (ex. : Varilux) permet de réunir plusieurs focales sur un même verre. Ce ne sont pas de pures considérations de géométrie optique qui font les bons verres, mais, en l'occurrence, la connaissance du comportement oculaire au poste de travail. Tout le développement du produit doit donc reposer sur l'observation de ce comportement. D'un point de vue ergonomique, des verres mal conçus ou mal adaptés sont ceux qui, tout en améliorant le confort visuel, risquent néanmoins d'aggraver les troubles des travailleurs âgés dont les prestations sont déjà limitées par des problèmes de cervicales. Avec l'aide d'un lunetier français, les chercheurs étudient donc des systèmes optiques qui tiennent compte

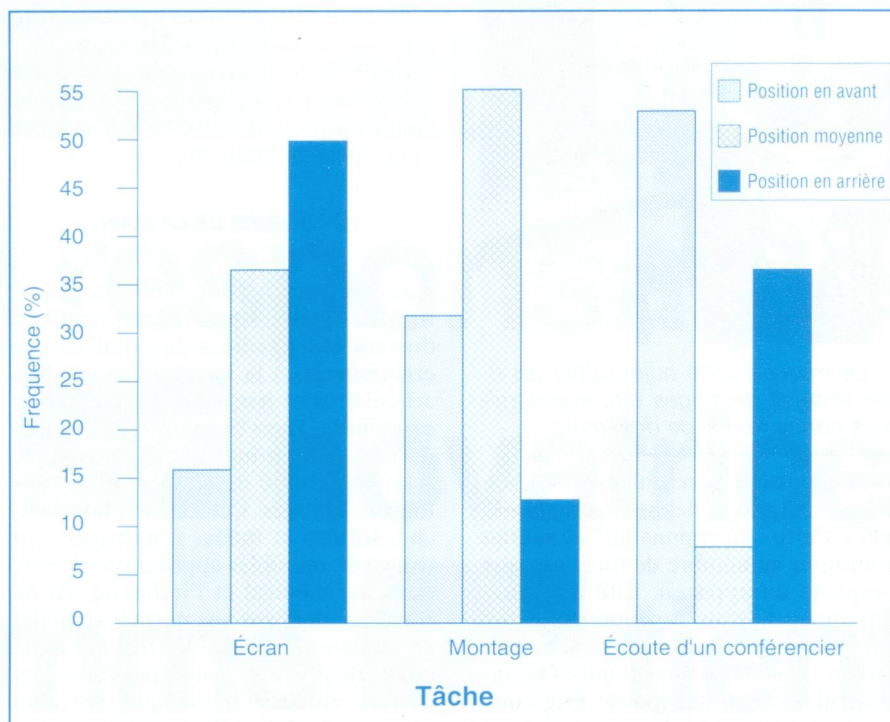


Fig. 2 : Temps nécessité - par un échantillon de 150 personnes - pour effectuer une opération sur deux logiciels différents.
Colonnes sombres : mauvaise configuration.
Colonnes claires : bonne configuration.

du comportement au poste de travail, l'objectif étant d'harmoniser de façon optimale les exigences respectives de l'œil et du corps.

PROBLEMES COGNITIFS (FIG. 2)

Aujourd'hui l'opinion selon laquelle la qualité d'un produit informatique dépend du nombre de ses fonctions semble encore fort répandue. Mais comment peut-il en être ainsi si l'on sait que l'utilisateur moyen, selon des statistiques confirmant l'expérience commune, utilise couramment moins de 20 % de ces fonctions ? L'on confond donc le nombre de fonctions et le caractère fonctionnel du produit. Dans le domaine de la production grand public, précisément, ce n'est certes pas le nombre de ses fonctions qui assure le succès d'un produit informatique sur la durée, mais sa séduction (design) et son caractère fonctionnel (ou pratique). Cette notion, hélas, ne fait manifestement pas partie du bagage des in-

formaticiens au sortir de leurs études. Les fabricants de logiciels destinés au grand public seraient donc bien inspirés d'axer leurs travaux de développement avant tout sur la ligne et la simplicité d'emploi du produit plutôt que sur sa sophistication technique.

Dans les domaines où, justement, l'offre informatique tous publics ne peut pas toujours recourir au savoir des experts, l'ergonomie a un rôle important à jouer. Raison pour laquelle les experts étudient en ce moment, en collaboration avec divers fabricants, des "principes de navigation" dans les systèmes informatiques au travers d'expériences en laboratoire et des études sur le terrain, c'est-à-dire auprès du public.

On le voit donc, la mission des spécialistes du travail ne consiste plus, de nos jours, à enregistrer les maladies et les accidents professionnels, mais bien plutôt à organiser la prévention primaire à l'aide de l'ergonomie. ■

Les nouvelles professions de la santé en entreprise

Marc Mayer,
Ergonome, Crédit Suisse

Sous l'impulsion de scientifiques tels que les chercheurs de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, la traditionnelle médecine du travail a cédé le pas à la nouvelle conception de la santé en entreprise, l'ergonomie. Cette science allie rationalisation matérielle, confort psychique aussi bien que physique et vise une optimisation qualitative du cadre de travail. Il n'en demeure pas moins que la santé en entreprise reste une question médicale, désormais complétée par de nouvelles applications issues de la biologie, la physique, la psychologie et l'environnement.

Face à l'augmentation du nombre de maladies psychiques et la régression des maladies professionnelles dites "classiques", la médecine du travail a dû adapter ses méthodes et son champ d'activité en conséquence. Les recherches entamées dans certaines universités européennes dans les années 70 ainsi que dans les facultés américaines des Human Factors et Human Engineering, sont sur le point d'aboutir. L'Europe a publié des recommandations dans le domaine du droit du travail. Par ailleurs, il existe en Suisse un projet de complément de la loi fédérale sur les assurances accidents, dont la perspective est ergonomique. Les entreprises suisses réalisent les enjeux et les possibilités qu'offrent une telle conception de leur appareil de production. Toute-

fois, rares sont celles qui aujourd'hui déjà en Suisse, ont intégré à leur stratégie commerciale les dimensions ergonomiques. Il est à cet effet souhaitable que l'Europe de 93 ait un rôle catalyseur dans cette évolution.

ERGONOMIE ET RENTABILITÉ

L'objectif de toute entreprise est la rentabilité. Pendant longtemps les entreprises mesuraient cette rentabilité uniquement en fonction de leurs besoins et capacités matérielles (hardware). Les recherches entreprises dans ce domaine ont révélé que les besoins et capacités du "software" (psychique) en sont indissociables. Le domaine d'action de l'ergonomie s'étend aujourd'hui bien au-delà de l'aspect matériel de la place de travail.

Science alliant infrastructure technique et environnement, l'ergonomie prend en compte des aspects par définition plus individuels. Ainsi, l'organisation du travail, l'environnement social ou les relations personnels au sein de l'entreprise sont-ils également des aspects traités par l'ergonome. En prévenant les surcharges psychiques et physiques, il est en effet possible d'augmenter l'efficacité de l'activité professionnelle.

L'intégration d'une dimension ergonomique aux objectifs commerciaux permet à l'homme d'utiliser son environnement professionnel de manière optimale pour sa santé et partant de là, pour l'appareil de production. Ainsi, une approche ergonomique permet-elle une meilleure rentabilité des facteurs économiques aussi bien qu'humains. L'ergonomie permet d'optimiser le

travail dans une perspective de productivité et de qualité. Par ailleurs son application permet de diminuer considérablement les risques d'accidents.

UN HOMME-ORCHESTRE

L'ergonome d'entreprise est un homme-orchestre. Ses partenaires, tous spécialistes, ainsi que ses "clients", tous prestataires ou demandeurs de services sont multiples. Il suffit de songer au poste de premiers-secours, au spécialiste en nutrition, au département immobilier, au conseil médical, à la formation, l'écologie, la centrale de matériel de bureau, l'informatique. L'ergonome agit en collaborant avec ces spécialistes, soit en services intégrés, soit comme consultants extérieurs. L'ergonome coordonne ces différentes spécialités, ce qui lui donne une "vue d'hélicoptère" des besoins et des capacités de ses interlocuteurs.

HARDWARE ET SOFTWARE : COMPLÉMENTAIRES

Il serait utile à ce stade de donner un exemple pratique où l'ergonomie apparaît dans sa préoccupation pour le soft et hardware. L'informatique est un exemple typique dont le développement technologique est assorti de mesures ergonomiques, que cela soit au niveau de la recherche post-production ou de son intégration à la place de travail. Le début de l'informatique n'a pas été très ergonomique. Les utilisateurs s'en sont donc plaints. Depuis, des fabricants tels qu'IBM procèdent à des tests en laboratoires afin de déterminer si leurs produits - inclinaison du clavier, distance entre les touches, phosphorescence et couleur de l'écran, ronronnement des machines - correspondent aux attentes de leurs futurs utilisateurs. Avec le temps, cette étude dite du "hardware", donc de l'appareil lui-même, s'est assortie de préoccupations "soft". L'ergonomie ne s'achète pas seulement au travers d'un bon système de travail. Les entreprises qui achètent de nouveaux appareils ou logiciels informatiques doivent se soucier de la facilité d'accès et de compréhension de la nouvelle installation, de sa convivialité. Les manuels d'utilisation doivent être ergonomiques ; sans mentionner l'environnement d'un tel appareil, comme la luminosité, les chaises et tables de tra-

vail... On remarque donc à ce stade que pour l'ergonomie, la sémantique est aussi importante que la syntaxe. Le meilleur système répond donc aux besoins et capacités physiques, psychiques, moteurs et sensorielles de ses futurs utilisateurs.

LES NOUVELLES PROFESSIONS

Nouvelle science du bien-être en entreprise, l'apparition de l'ergonomie s'est accompagnée de nouvelles spécialités ou de nouvelles responsabilités. Toutefois, on remarquera que ces professions n'ont souvent de nouveau que leur intégration au sein d'une entreprise ou le nouveau rôle qu'elles y jouent.

L'informatique, par exemple, a joué un rôle déterminant dans la transformation des responsabilités du médecin ou de l'infirmier. Le poste de premiers-secours demeure un substitut de la pharmacie où il est possible de se procurer une aspirine ou recevoir des soins légers. Soumis au secret médical, ce service a désormais d'autres responsabilités, telles la réalisation de tests oculaires par exemple effectués sur les personnes travaillant devant des écrans informatiques et se plaignant de troubles visuels. Dans certains cas ces tests révèlent le besoin de lunettes correctives. Après consultation auprès d'un oculiste, et si le diagnostic est confirmé, l'entreprise est tenue de participer aux frais d'optique.

La prise de médicaments et piqûres prescrits peuvent être également effectués ou suivis par le service médical de certaines entreprises, avec l'accord du patient et du médecin traitant. Par ailleurs, du fait de la diversité des questions auxquelles il est confronté, le médecin (ou l'infirmier) est en contact avec les professions médicales. Ainsi peut-il obtenir des rendez-vous avec des spécialistes pour les collaborateurs qui le désirent dans un délai très court. Les méthodes thérapeutiques telles que l'acupuncture ou l'homéopathie sont également parfois appliquées. Cependant, la profession la plus courante, alliant conseil, écoute et soutien, demeure l'assistance sociale. Ce service est un des piliers du bien-être psychique au sein de beaucoup d'entreprises ; il convient donc à juste titre de le mentionner parmi les nouvelles professions de la santé en entreprise.

DITES-MOI CE QUE VOUS MANGEZ...

La santé passe par une alimentation équilibrée. Quelques entreprises, mais elles sont encore peu nombreuses aujourd'hui, font appel aux services d'un nutritionniste dans le cadre de leur restaurant destiné au personnel ou pour évoquer, lors de séminaires internes destinés tant aux cadres qu'aux employés et apprentis, les différents aspects de la pratique d'une bonne hygiène alimentaire.

ERGOTEL

Avec un effectif approchant 17 000 personnes à fin 1991, le Groupe Crédit Suisse a mis en place dès 1983 un service ergonomique. Ce service travaille en étroite collaboration avec tous les départements logistiques de la banque et pour tous les projets touchant de près ou de loin à la place de travail.

Le service de messagerie téléphonique du Crédit Suisse, ERGOTEL, ainsi que sa messagerie informatique via le système de communication interne, permettent à l'ergonome d'être en contact permanent avec les collaborateurs de la banque. Ces moyens de communication interactifs offrent la possibilité de trouver des conseils pratiques et des réponses sur mesure à une multitude de questions liées aux conditions de travail : pourquoi vos yeux se fatiguent-ils devant un écran informatique, êtes-vous correctement assis, quel exercice de fitness pouvez-vous faire à votre place de travail pour détendre votre dos... Cette messagerie téléphonique permet, soit de prendre rendez-vous avec l'ergonome, soit de l'entretenir d'une question ou d'une autre. Après discussion, l'ergonome peut conseiller quelques légères modifications, comme l'emplacement de l'ordinateur en fonction de la lumière du jour. Il peut également intervenir pour des changements plus importants : un nouveau mobilier ou l'acquisition d'accessoires informatiques tels que filtres pour écran, par exemple. Pour qu'un service comme l'ERGOTEL fonctionne, l'information interne joue un rôle important, sans oublier la formation de collaborateurs. Le journal interne, ainsi que les séminaires organisés par le Crédit Suisse, sont autant de moyens mis en place pour permettre aux collaborateurs d'intégrer leurs besoins et capacités physiques et psychiques à un cadre de travail ergonomique.

L'ÉCOLOGIE AU BUREAU

Un des objectifs de l'ergonome est de créer un cadre de travail biologique. Pour ce faire, il doit collaborer avec les architectes et les entreprises de construction lors d'une rénovation des bâtiments de l'entreprise ou de l'ouverture d'un nouveau chantier pour une extension. Pour l'aider, l'écologiste d'entreprise a pour responsabilité de trouver les matériaux dont le degré de toxicité, les couleurs, la texture, la forme sont les mieux adaptés à une bonne contribution à l'environnement. Des éléments tels que les rayonnements magnétiques des câbles électriques dans les gaines techniques ou le choix du matériel de bureau doivent tous être analysés dans une perspective ergonomique.

AMÉNAGER TEMPS DE TRAVAIL ET VIE PRIVÉE

Avec la part croissante de femmes désirant concilier vie de famille et vie professionnelle, les garderies d'enfants en entreprise ont également fait leur apparition. Toutefois leur organisation pose parfois encore quelques problèmes dans certaines entreprises. Divers aménagements tels que les horaires variables ou la possibilité de partager une fonction à mi-temps avec une autre personne sont également des apports non négligeables à la création d'un cadre de travail ergonomique.

L'ergonomie est avant tout une manière de vivre. L'ergonome peut conseiller, coordonner et mettre en place des instruments matériels et conditions psychiques favorables. Toutefois, le personnel doit être conscient de ses besoins et de ses capacités. Cette découverte doit donc faire l'objet d'une formation interne et d'une prise de conscience de l'enjeu d'un cadre de travail optimal. L'ergonomie est une question de motivation de la part des dirigeants d'entreprise dans leur stratégie commerciale et de la part des collaborateurs dans leurs rapports avec leur profession et son importance dans leur vie quotidienne. ■

Pour en savoir plus : "le travail à l'écran de visualisation", Réf. 44022.f. Une publication de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Division sécurité au travail, Case Postale, 6002 Lucerne (Tél. 41/21 51 11).

La prévention, c'est la santé !

Annie Chaperon, médecin du travail et
Arlette Guillaubey, Produits Roche, Neuilly-sur-Seine

La médecine du travail vue par Produits Roche, c'est bien plus qu'une simple visite de routine : en plus d'une présence et d'une assistance permanente à tous les collaborateurs, le service médical met en place des actions de prévention ambitieuses, qui s'étendent sur plusieurs années.

Tout le monde connaît la fameuse visite médicale annuelle, légale et obligatoire. Chez Roche, la mission du service médical est entendue dans un sens beaucoup plus large. "C'est tout l'intérêt du service médical intégré" explique le Dr Annie Chaperon, responsable de la médecine du travail chez Roche : "les médecins des centres inter-entreprises font ce qu'ils peuvent, mais les moyens leur manquent et le suivi est souvent difficile. Ici, en plus de notre travail régulier et d'une connaissance approfondie de l'entreprise, nous recevons beaucoup de visites spontanées ; le suivi individuel, donc l'information et la prévention, est une réalité".

Assistée de deux infirmières à l'usine de Fontenay-sous-Bois, et d'une assistante sur le site de Neuilly, le Dr Annie Chaperon a pu mettre en œuvre, en accord avec la direction et le Comité d'hygiène et de sécurité, des campagnes de prévention ambitieuses.

AVANT MEME LES PREMIERES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

En 1990, Roche lançait une première campagne antitabac et proposait une cure de désintoxication des volontaires par acupuncture. "Avec ce programme d'information et notre journée de désensibilisation, nous avons anticipé l'action du ministère de la Santé, et obtenu des résultats supérieurs aux moyennes générales pour ce type d'actions. Aujourd'hui, à travers l'application de la loi du 29 mai 1992 réglementant la ciga-

rette dans les lieux publics et les entreprises, nous allons prolonger notre action. Le restaurant d'entreprise de Neuilly devrait devenir non-fumeur, avec une zone réservée qui pourrait être la cafétéria. Cette orientation va d'ailleurs dans le sens des préoccupations des collaborateurs de Roche. Les bureaux collectifs laisseront également la priorité aux non-fumeurs, alors que les zones des distributeurs de boissons resteront libres, comme, bien entendu, les bureaux particuliers".

FORMATION À L'HYGIENE ET À LA DIÉTÉTIQUE

Deuxième campagne de prévention, la formation à l'hygiène et à la diététique au restaurant d'entreprise de Neuilly, menée depuis 1988 avec l'aide d'un organisme spécialisé. "Pendant une semaine, le personnel du restaurant a été sensibilisé, photos à l'appui, à l'évolution et à la réactualisation des pratiques d'hygiène et de diététique. Cette dernière information, sur l'équilibre alimentaire, est capitaine dans la prévention médicale des maladies dégénératives cardiovasculaires, diabète, etc. Nous allons poursuivre notre effort sur la diététique, renforcé par l'acquisition de matériels de cuisson adaptés et continuer à informer les collaborateurs".



S O P A D ■
■ N E S T L E



NESTLÉ, BUITONI, MILO, RICORÉ,

NESQUIK, MOUSLINE, GLORIA, MONT BLANC,

NESCAFÉ, MAGGI...

SOPAD NESTLÉ, C'EST FORT EN ÉNERGIE.

PLUS DE 700 PRODUITS,

6000 FEMMES ET HOMMES

PASSIONNÉS ET EXIGEANTS

DANS LEUR DISCIPLINE

TRAVAILLENT EN FRANCE

AVEC UNE VOLONTÉ QUOTIDIENNE

DE RESPECT DE LA QUALITÉ,

DU CONSOMMATEUR

ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Elle assurait qu'elle ne resterait pas
tous les jours quatre heures dans
sa cuisine comme sa mère...

Lui connaît toutes les saveurs
du monde... Pour elle, c'était avant

tout la forme et l'équilibre et l'enfant
arrivait en courant, il allait dévorer

la terre entière... Lui ne disait rien ;
il regardait sa fille, il la trouvait belle.

Petits bonheurs au jour le jour...

Sopad Nestlé écoute, Sopad Nestlé
travaille, pour le plaisir de tous.



DÉTECTION DES ANOMALIES DE VISION

C'est la troisième action de prévention. Avec la généralisation des écrans d'ordinateurs, l'effort de surveillance a été largement accru. "Nous avons récemment acquis un nouvel appareil de dépistage ergonomique très performant, entièrement automatique. Le patient regarde un écran, et dialogue avec la machine. Avec cet outil convivial, qui tient compte des exigences des postes de travail et qui nous aide à explorer rapidement et avec précision la fonction visuelle, nous avons généralisé le suivi ophtalmologique à l'ensemble du personnel. Une action de prévention efficace qui, là encore, va dans le sens des directives du ministère de la Santé".

UN NOUVEAU FRONT : L'HÉPATITE B

Quatrième grande action de prévention, les campagnes de vaccination, engagées depuis de nombreuses années chez Roche. L'objectif est à la fois d'informer sur la nécessité de tenir à jour les vaccinations importantes, et de réaliser des campagnes pour les volontaires : la vaccination anti-grippale (surtout pour limiter les complications de la grippe), antitétanique (le tétanos tue encore en France), anti-polio (surtout à

destination des collaborateurs voyageurs) et anti-hépatite B. "Ce dernier point est un front d'action sur lequel nous allons beaucoup nous investir. Obligatoire pour les professionnels de la santé, sa généralisation est indispensable, si l'on sait qu'en France, une personne sur deux cents est porteuse chronique du virus et donc contagieuse".

ET BIEN D'AUTRES MISSIONS ENCORE...

Les autres missions d'avenir du service médical de Roche sont la prévention du cancer chez les hommes (les femmes sont suivies régulièrement par leur médecin), et surtout du cancer du colon, un risque important pour les hommes à partir de 40 ans. Un test simple et fidèle peut être pratiqué par la médecine du travail et permettre un dépistage précoce.

DES TROUSSES POUR LES "GLOBE-TROTTERS"

La récente campagne d'information sur le Sida a remporté un grand succès. Afin de prolonger cette information par une action de prévention des maladies qui peuvent être transmises par un matériel médical non stérile, la "médecine du travail" a constitué des troussees contenant du matériel à usage unique

qui facilitera la protection des voyageurs, s'ils doivent recevoir des soins à l'étranger dans des pays à risques. Maintenus dans leur composition initiale et soigneusement vérifiées, ces troussees sont à la disposition des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels et extra-professionnels. Bonne nouvelle pour les "globe-trotters". ■



Soyez présents sur le 36 16 CECOM !

La Chambre de Commerce Suisse en France **vous accueille sur le serveur Minitel** des Chambres de Commerce étrangères en France.

A votre disposition :

- ▀ des pages écran
- ▀ un carnet d'adresses
- ▀ des bandeaux publicitaires

Un moyen de communication moderne et efficace pour **faire connaître vos produits** et prestations **aux nombreux correspondants** qui consultent de plus en plus ce service (18 000 appels en 1991 - Progression attendue pour 1992 : **30 %**).

Documentation et tarifs disponibles à la Chambre de Commerce Suisse en France, Madame Mani, 10, rue des Messageries, 75010 Paris. Tél. 48 01 00 77 - Fax 48 01 05 75